

Mer de Lincoln

En 1977, le Canada a institué dans l'Arctique une zone de pêche de 200 milles, dont il a établi la limite dans la mer de Lincoln en se fondant sur une ligne d'équidistance tracée à partir de lignes de base épousant les sinuosités des littoraux du Canada et du Groenland. En 1980, le Danemark a tiré des lignes de base droite le long des côtes du Groenland, prenant comme points de départ un certain nombre de petites îles situées dans la mer de Lincoln. L'écart serait mince entre une ligne d'équidistance tracée à partir de ces lignes de base droites et la ligne utilisée par le Canada.

Évolution récente

En 1989, comme par le passé, le Canada a protesté vigoureusement contre des adjudications proposées de concessions pétrolières et gazières dans des secteurs sous juridiction canadienne de la mer de Beaufort et de la région de l'entrée Dixon. Le Canada suit la situation de près et continuera de faire valoir ses vues auprès des États-Unis, afin de protéger sa position en droit.